



## Donation déguisée par vente SCI

Par **jrco**, le **23/04/2011** à **17:25**

Bonjour,

Nos parents ont eu trois enfants légitimes, mon papa est décédé en juillet 2009. Nous sommes passés chez le notaire le 1er avril 2010, qui nous a signifié, que nos parents avaient vendu leur patrimoine commercial et familial à une SCI en décembre 2000 et dont les principaux propriétaires de cette SCI sont un de mes frères, sa femme et son fils. Cette vente leur a été consentie par nos parents pour un prix nettement en dessous de la réalité (175000 €) alors qu'une expertise récente que nous avons fait procéder par un expert, démontre que ce patrimoine vaut 600000 € sans le fond de commerce (garage commercial, appartement etc). Mon autre frère et moi-même nous avons le sentiment d'avoir été spoliés. Est-ce légal, avait-il le droit de vendre tout leurs biens à un de leurs enfants sans nous en référer.

Avant d'entamer une procédure judiciaire probablement longue et coûteuse, j'aimerais savoir si je serais dans mon droit d'exiger ma part réservataire, malgré cette vente.

Merci pour les conseils que vous pourrez m'apporter.

Cordialement

Mme Rico Jeannine